

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Impôts-Trésor

N° 40 / 29 octobre 2009



PRÉCISIONS

Dans le dernier Antidote hebdo, il était indiqué que le service RH de la TG considérait que les collègues du Trésor participant à la campagne de vaccination n'avaient qu'à prendre sur leur temps personnel pour cela.

Nous avons semble-t-il mal interprété la position (pas vraiment explicite cependant) de la TG, qui, en réalité,...attendait des instructions claires de la Direction Générale.

Toutes nos excuses pour ce malentendu.

Les instructions sont arrivées cette semaine (il était temps : la campagne commence le 12 novembre !). Les volontaires seront mobilisés dans le cadre statutaire et juridique de la réquisition prévue au code de la santé publique.

Par ailleurs, rendons à César ce qui est à César, en précisant que le refus d'octroi des journées comptables aux collègues de France Domaine est de la responsabilité de la DG, le TPG n'étant sur ce point qu'un simple petit soldat.

LA POSTE : ON CONTINUE

Le Président de la République ne s'est pas exprimé sur la consultation citoyenne du 3 octobre. Il a préféré laisser aboyer ses fidèles (LEFEBVRE, ESTROSI & Co) pour justifier le changement de statut.

La mobilisation continue donc : les sénateurs ont été interpellés lors de l'examen du projet de loi sur la réforme de la Poste en commission le 20 octobre, avant la discussion en séance publique à partir du 2 novembre.

Le comité national contre la privatisation a décidé de faire du 31 octobre au 7 novembre une semaine de mobilisation, avec des rassemblements le 31/10 devant les bureaux de poste et l'envoi au Président de la République de la carte-pétition suivante :

Monsieur le Président,

Je vous demande :

- le respect du résultat de la votation du 3 octobre 2009
- le retrait du projet de changement de statut de La Poste
- l'ouverture d'un débat public sur l'avenir du service public postal
- un référendum sur l'avenir de La Poste

Prénom :

Nom :

Signature :



M. le Président de la République

Palais de l'Elysée

55, rue du faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

Le comité a annoncé la distribution de 5 millions de cartes, à lui adresser... en franchise postale.

RETRAITES

Le ministère du Travail a indiqué mardi 20 octobre qu'il comptait « traiter » la question des retraites dans la fonction publique avec celles du privé dès 2010, assurant « qu'il n'existait pas de projet tout ficelé aujourd'hui prévoyant un schéma préconçu de réforme pour les fonctionnaires ».

DARCOS a également déclaré que la question de la pénibilité au travail ferait partie du rendez-vous comme « l'un des curseurs de sortie vers la retraite », mais que « la cessation d'activité n'est pas forcément la seule réponse à la pénibilité ».

Même usé, il faudrait continuer à bosser ! En voilà un projet de société exaltant !

RAGE ANTI-FONCTIONNAIRE :

Un vaccin, vite !

La lecture des travaux parlementaires a des détours surprenants. Alors qu'on pouvait penser que le gouvernement et sa majorité avaient déjà tout annoncé et fait pour saper le service public, on arrive encore à trouver des annonces qui laissent pantois.

Ainsi, un amendement propose de mettre en place une prime d'assiduité dans la fonction publique à compter de 2010, dont seraient bénéficiaires les agents n'ayant connu aucun arrêt de travail.

On voudrait dire que les fonctionnaires sont des tire-au-flanc simplement intéressés par leurs primes, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Sans aucun doute, le caractère discriminatoire d'une telle mesure reste posé.

Un arrêt de maladie, faut-il le rappeler, est décidé par un professionnel de santé, et c'est peu de dire que les médecins sont très contrôlés sur le volume d'arrêts qu'ils accordent.

Celui ou celle qui en bénéficie n'est pas en repos mais se soigne, tout simplement. Ça paraît évident, mais il semble bien que cela ne soit pas compris par tout le monde.

Ainsi, proposer de travailler lorsque l'on est en arrêt, fiscaliser les indemnités d'accident du travail, augmenter de 3 à 4 jours le délai de carence pour le versement des indemnités journalières dans le privé, ou proposer cette prime dans le public, tout cela procède bien de la même démarche : celle de considérer le malade uniquement comme un coût !

Pour la CGT, l'ensemble de ces mesures est inacceptable. Le choix à faire pour apporter des réponses à la situation financière de la Sécurité Sociale doit être celui d'une réforme de son financement qui favorise l'investissement dans l'emploi bien rémunéré.

Le choix fait depuis des années de comprimer les remboursements et d'exonérer le patronat de cotisations sociales n'a résolu aucun problème. Au contraire, il a favorisé l'émergence d'une médecine à plusieurs vitesses.

Une des solutions à la crise, ce n'est pas moins, mais plus de protection sociale.

CONTRAT DE CONFIANCE

Dans les débats sur la loi de finances, le groupe UMP a tenu bon... en ne retenant aucune proposition remettant en cause ou atténuant le bouclier fiscal.

Ce marqueur idéologique du sarkozisme a été qualifié par Christine LAGARDE de « contrat de confiance entre les Français et la majorité ».

Nous sommes pourtant nombreux à n'avoir signé aucun contrat de ce type ! Serions-nous des étrangers qui s'ignorent ?

Transmis en tout cas à BESSON qui lance son grand débat sur l'identité nationale : si être Français, c'est bénéficier du bouclier fiscal, voilà qui limitera son champ d'intervention à la clientèle du Fouquet's chère à son maître.

DE LA SUITE DANS LES IDÉES

L'identité nationale, on va en bouffer à la moindre occasion jusqu'aux élections régionales. Jusqu'à la nausée sûrement.

Ainsi, le 27/10 à POLIGNY, lors de son show à destination du monde agricole, SARKOZY a déclaré que « La terre fait partie de l'identité nationale française, et l'identité nationale française est constituée notamment par le rapport singulier des Français avec la terre ».

Comme le déclarait PETAIN en son temps, « La terre ne ment pas ».

Toute l'info nationale et locale du SNADGI-CGT et du SNT-CGT est accessible via EOLE ou MAGELLAN

Permanence du SNADGI-CGT le lundi après-midi au local syndical de Cambronne Tél 02 40 74 06 81